

Image not found or type unknown



Compte CARPA est ce une obligation

Par **Rigolote**, le **02/10/2023** à **15:57**

Bonjour Maitre

Nous sommes en conflit avec mon ex conjoint pas mariée ni pacsée (injonction d'éloignement au pénal pour ce dernier) Nous venons de vendre un bien immobilier commun à 70/30% de quote part. Mon ex conjoint a demandé via son avocat à notre notaire de bloquer les fonds dans un compte CARPA et moi je ne le souhaite pas, donc ma question Maitre est ce qu'il peut m'infliger de bloquer les fonds sur un compte CARPA si je ne le souhaite pas ?

En vous remerciant par avance

Par **P.M.**, le **02/10/2023** à **16:06**

Bonjour,

La CARPA ne sert qu'à collecter les sommes perçues par un avocat pour son client, elle n'y reste qu'un maximum de 21 jours, elles ne sont donc pas bloquées..

Par **Rigolote**, le **02/10/2023** à **16:24**

Bonjour Pm

Merci pour votre retour cependant mon notaire m'a clairement dit que les fonds peuvent être bloqués pendant 2 ans si nous ne trouvons pas de compromis donc lui souhaite bloquer moi pas donc la question est est ce que je peux récupérer mes fonds même si ensuite il décide d'aller au tribunal de grande instance?

Par **P.M.**, le **02/10/2023** à **18:09**

Il faudrait voir avec votre avocat car il y a une autre raison que le versement sur le compte CARPA...

Le Tribunal de Grande Instance n'existe plus, il est remplacé par le Tribunal Judiciaire..

Par **Rigolote**, le **02/10/2023** à **20:18**

oui il veut récupérer plus d'argent voici la seule et unique raison et merci pour l'information du tribunal Judiciaire

Excellente soirée

Cordialement